Catégories | **Armée**, **Communiqués UDCVR**

Aéroport : les mensonges, ça suffit !

Publié le 28 septembre 2012.

Tout le monde sait que si les Forces aériennes ne peuvent plus utiliser la base aérienne de Sion pour des avions à réaction, il n'y aura plus à Sion ni appareils d'entraînement ni hélicoptères. Il n'y aura plus rien… et des places de travail et d'apprentissage en moins. Alors que penser des partis qui, à des fins électoralistes, prennent le risque de dire ce qu'il faut bien appeler des mensonges?

Venant de la gauche, à vrai dire, nul n'est surpris. Car affaiblir, voire supprimer notre armée, c'est pour elle un objectif historique. Mais que pensez du PLR, tout de même le parti du Président de la Ville, qui essaie de nous faire croire à une solution que le Chef de l'Armée, récemment, a très clairement exclue ?

Cette démagogie électoraliste porte un nom : ce sont des mensonges. On n'a pas le droit de faire croire aux Valaisans et aux Sédunois en particulier qu'ils pourront garder une sorte de demi-aéroport militaire. Car un moignon de base, les militaires n'en veulent pas, tout simplement parce qu'il ne leur servirait à rien.

Au lieu de tromper les Valaisans et les Sédunois sur papier glacé, l'UDC propose une solution.

Certes, aussi longtemps que des avions à réaction voleront périodiquement au-dessus de nos têtes, il y aura du bruit, inévitablement. Mais au-delà de la souplesse qu'il faut imposer aux militaires dans leurs horaires de vol, l'UDC, par une résolution *"Changer la loi plutôt que de chasser notre Armée"* déposée le 15 juin au Grand Conseil et maintenant par une motion *"Révision de l'ordonnance contre le bruit"* d'Oskar Freysinger, cherche une autre voie (on devrait dire une autre piste). L'objectif de l'UDC, c'est de réduire l'un des effets secondaires du bruit, un effet particulièrement difficile à accepter pour nombre de riverains : les restrictions au droit de bâtir sur les terrains du secteur, d'y habiter et d'y travailler

Dans ce sens, voici le texte de la motion Freysinger :

Sous réserve de nuisances purement sonores inévitables, la principale conséquence de la présence d'une base aérienne militaire à Sion touche au domaine de l'aménagement du territoire et des constructions. En effet, par l'effet des dispositions de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), plus particulièrement de celles de son annexe 8 fixant les

valeurs limites d'exposition au bruit des aérodromes militaires, des surfaces très importantes situées en zone à bâtir, souvent déjà largement bâties, se voient déjà ou se verront imposer des restrictions considérables au droit de la propriété.

Force est toutefois de constater que nombre de propriétaires ou de locataires concernés ont acquis ou construit ces immeubles, respectivement les occupent en connaissance de cause et sans se plaindre de nuisances telles qu'elles rendraient toute forme d'habitation ou d'exploitation de locaux commerciaux impossible. Certes, le bruit provoqué par l'exploitation de la base aérienne de Sion provoque à certains moments de l'année et de la journée des nuisances considérables. Mais ce n'est pas pour cela qu'une majorité des citoyens de la Ville de Sion, voire du Valais central imaginent sérieusement demander à notre Armée de mettre un terme à sa présence à l'aéroport de Sion (ce qui signifierait l'arrêt des vols d'avions militaires à réaction à Sion). Il n'y a pas, ni à Sion ni dans le Valais central ni en Valais en général de majorité, particulièrement ces temps-ci, pour prendre le risque de se passer de l'apport économique très important de la présence des Forces aériennes à Sion.

Dans l'intérêt conjoint de l'armée et du Valais, l'auteur de la motion demande au Conseil fédéral de réexaminer la justification des valeurs exagérées fixées par l'annexe 8 de l'ordonnance contre le bruit (OPB) et de les adapter de telle manière à ne pas entraver sans nécessité impérieuse les possibilités de construire, d'habiter et de travailler dans la zone de l'aéroport de Sion et, bien sûr, des autres bases militaires du pays.

UDC du Valais romand
Oskar Freysinger, Conseiller national, Président de l'UDCVR
Jean-Luc Addor, Chef du groupe UDC
Cyrille Fauchère, Président de l'UDC du district de Sion
Martin Reist, Président de l'UDC de Sion